

RCS : PONTOISE
Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 02320
Numéro SIREN : 802 990 077
Nom ou dénomination : AA SOUTIEN SCOLAIRE

Ce dépôt a été enregistré le 14/03/2018 sous le numéro de dépôt 1787

Désignation de l'entreprise **SASU AA SOUTIEN SCOLAIRE**Néant ☐ *Adresse de l'entreprise **12 ALLEE DU TAS DE CAILLOUX 95360 MONTMAGNY**Numéro SIRET* **8 0 2 9 9 0 0 7 7 0 0 0 1 7**Durée de l'exercice en nombre de mois* **12**Durée de l'exercice précédent* **12**Exercice N clos le
31/12/2015**ACTIF**Brut
1Amortissements-Provisions
2Net
3

				ACTIF IMMOBILISÉ		ACTIF CIRCULANT		
	Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial*	010	012			
			Autres*	014	016			
	Immobilisations corporelles*			028	600	030	420	180
	Immobilisations financières* (1)			040		042		
	Total I (5)				044	600	048	420
	STOCKS	{	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052			
			Marchandises*	060	160	062	160	
	Avances et acomptes versés sur commandes			064	066			
	Créances (2)	{	Clients et comptes rattachés*	068	1450	070	1450	
			Autres* (3)	072		074		
	Valeurs mobilières de placement			080	082			
	Disponibilités			084	417	086	417	
	Charges constatées d'avance*			092	094			
Total II			096	2027	098	2027		
Total général (I + II)				110	2627	112	420	2207

PASSIFExercice N
NET
1

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*				120	100
	Écarts de réévaluation				124	
	Réserve légale				126	
	Réserves réglementées*				130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)				132	
	Report à nouveau				134	464
	Résultat de l'exercice				136	435
	Provisions réglementées				140	
	Total I				142	999
	Provisions pour risques et charges Total II				154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166	400
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)				172	808
	Produits constatés d'avance				174	
	Total III				176	1208
	Total général (I + II + III)				180	2207
RENVOS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

A — RÉSULTAT COMPTABLEFormulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 1 | 7 |

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210	
	Production vendue	{ biens services* }	{ dont export et livraisons intracommunautaires }	215	214	
				217	218	5800
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée*				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	5800
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stock (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	613
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : — mobilier : — immobilier :)			242	1600
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)	243		244	
	Rémunérations du personnel*				250	1950
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	975
	Dotations aux amortissements*				254	150
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		260	
Total des charges d'exploitation (II)					264	5288
1 — RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	512
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)			280	
	Produits exceptionnels	(IV)			290	
	Charges financières	(V)			294	
	Charges exceptionnelles	(VI)			300	
	Impôts sur les bénéfices*	(VII)			306	77
2 — BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)					310	435
B — RÉSULTAT FISCAL			Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	435
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles*		322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)		324	77		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330
Déductions	Entreprise nouvelles (44. sixties)	986		Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Jeune entreprise innovante (44. sixties A)	989	
	Divers* dont ZFA (44. quinquies)	345		Investissements outre-mer	344	
Zones restructuration de la défense (44. terdecies)					127	
Zone de revitalisation rurale (44. quindies)					138	342
Créance due au report en arrière du déficit					346	350
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					352	512
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière* (Entreprises I.S. seulement)		356			
	Déficits antérieurs reportables : *				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					370	512
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381		Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant* :	380	
n° du centre de gestion agréé :					388	
Montant de la T.V.A. collectée		374		Effectif moyen du personnel* :	376	
Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations) :		378		Montant des prélèvements personnels de marchandises* :	399	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU AA SOUTIEN SCOLAIRE

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	600	472		474		476	600	
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	600	492		494		496	600	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506	
	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	270	562	150	564		566	420
TOTAL		570	270	572	150	574		576	420

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
-----	---------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2		3	4		5
		6	7		8	9		10
Immobilisation	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values			
					Court terme * ⑤	Long terme		
						19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			579	Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 <i>terdecies</i>).							591	
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 *Septies*
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU AA SOUTIEN SCOLAIRE

Néant ☒ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
--	-----	--

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)

800			
-----	--	--	--

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

Désignation de l'entreprise : SASU AA SOUTIEN SCOLAIRE										Néant ☐			
Exercice ouvert le : 01/01/2017 et clos le : 31/12/2017										Durée en nombre de mois		1	2
I - Production de l'entreprise													
Ventes de marchandises										108			
Production vendue - Biens										109			
Production vendue - Services										141		5800	
Production stockée										111			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										143			
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial										113			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun										115			
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										116			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés										118			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante										119			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										153			
TOTAL 1										144		5800	
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers													
Achats de marchandises (droits de douane compris)										121			
Variation de stocks (marchandises)										122			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)										123		613	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)										145			
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances										125		1600	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										146			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										128			
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun										148			
Abandons de créances à caractère commercial										149			
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante										150			
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.										133			
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										135			
TOTAL 2										152		2213	
III - Valeur ajoutée produite													
Calcul de la valeur ajoutée										TOTAL 1 - TOTAL 2		137	3587
IV - Contribution sur la Valeur ajoutée des Entreprises													
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur le 1329)										117		3587	
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE, alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.													
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE										020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE										022		5800	
Période de référence										024		/	
Date de cessation										186		/	
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).													
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisées déclarée ligne 142, portées en ligne 128.													
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.													

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.

NOTICE D'UTILISATION DE L'ANNEXE N° 2033 E

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

INDICATIONS GÉNÉRALES

Les informations du présent formulaire doivent être remplies lorsque le chiffre d'affaires proratisé par l'entreprise au cours de l'exercice clos, quelle que soit sa durée, est supérieur à 152 500 € hors taxe. (Détermination de la valeur ajoutée définie à l'article 1586 *quinquies* du CGI pour la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Le montant figurant ligne 137 doit être reporté sur la déclaration de 1330-CVAE. Cette dernière, qui est à déposer pour le deuxième jour ouvré qui suit le 1^{er} mai est disponible ainsi que la notice sur www.impots.gouv.fr.

ATTENTION

Il n'y a pas forcément concordance entre la valeur ajoutée déterminée sur l'imprimé et celle retenue pour le calcul de la cotisation minimale ou pour le dégrèvement au titre du plafonnement en fonction de la valeur ajoutée. En effet, pour le calcul de la cotisation minimale ou du plafonnement en fonction de la valeur ajoutée, la valeur ajoutée retenue est celle produite au cours de l'exercice de douze mois clos au cours de l'année d'imposition ou à défaut l'année civile.

EXPLICATIONS UTILES POUR REMPLIR L'ANNEXE 2033 E

Ligne 143 : Pour la généralité des entreprises la production immobilisée n'est retenue dans la valeur ajoutée qu'à hauteur des charges qui ont servi à déterminer le montant de cette production et portées en ligne 985 (art. 1647 *sexies* II-2 du CGI).

Par ailleurs, la production immobilisée afférente à des œuvres audiovisuelles ou cinématographiques inscrites à l'actif du bilan d'une entreprise de production audiovisuelle ou cinématographique est exclue du calcul de la valeur ajoutée, dès lors que ces œuvres sont susceptibles de bénéficier de l'amortissement dérogatoire prévu par le BOI-CVAE-BASE-20 n° 150 et suivants.

Ligne 122 : Porter la variation des stocks avant déduction des dotations aux provisions pour dépréciation.

Ligne 148 : Se reporter au tableau n° 2033 B ligne 262 annexé à la déclaration de résultats.

Il s'agit notamment des redevances, des jetons de présence et des pertes sur créances irrécouvrables (comptabilisées au poste 654).

Ligne 135 : À compléter par les entreprises qui donnent des biens en crédit-bail ou celles qui donnent à un assujetti à la cotisation foncière des entreprises (CFE) des biens corporels en location pour une durée de plus de six mois ou qui donnent ces mêmes biens en location-gérance. Dans ces cas, les entreprises peuvent déduire les dotations aux amortissements linéaires et dégressifs, autres que ceux comptabilisés en amortissements dérogatoires, se rapportant aux biens loués et ajustées en fonction de la durée d'utilisation prévue dans la convention.



N° 11623 * 15

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2015

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)(1) Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 7

N° SIRET

8 0 2 9 9 0 0 7 7 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU AA SOUTIEN SCOLAIRE

ADRESSE (voie) 12 ALLEE DU TAS DE CAILLOUX

CODE POSTAL 95360

VILLE MONTMAGNY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2033-G - IMPRIMERIE NATIONALE - Février 2015 - 145 768

SASU AA SOUTIEN SCOLAIRE

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 100 euros
Siège social : 12, allée des Tas de cailloux – 95360 Montmagny
802 990 077 RCS POINTOISE

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

L'an deux mille dix-huit
Le trente et un janvier,
À quatorze heures.

L'associé unique de la société AA SOUTIEN SCOLAIRE, SASU au capital de cent euros divisés en cent parts sociales, dont le siège social est situé au 12 allée des Tas de cailloux – 95360 Montmagny, s'est réuni audit siège sur convocation.

L'assemblée est présidée par M. Amirouche AIT ELDJOURI, Président et associé unique.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président dépose sur le bureau :

- Les statuts de la Société,
- La copie des lettres de convocation adressées aux associés,
- La feuille de présence,
- Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- Le rapport de gestion de la gérance,
- L'ordre du jour de l'Assemblée.

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours au moins avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Puis, le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion de la gérance sur les comptes clos au 31 décembre 2017,
- Approbation desdits comptes annuels,
- Quitus à la gérance,
- Affectation du résultat
- Pouvoir pour formalités
- Questions diverses

Le président donne ensuite lecture du rapport ci-dessus mentionné.
Il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

L'assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Président sur l'ensemble des comptes de l'exercice 2017, approuve purement et simplement le dit rapport.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidence, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2017, s'élevant à 435 € au compte « report à nouveau », lequel compte tenu de cette affectation sera porté à 899 €.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale se déclare informée qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois précédents exercices.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président.

Le Président,
Amirouche AIT ELDJOUDI

